

Compte rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal du 13 juillet 2022

Le Conseil municipal, convoqué le 6 juillet 2022, s'est réuni le **13 juillet 2022** en séance ordinaire à dix-neuf heures trente, à la salle du conseil municipal, rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude PROVOST, Maire.

Présents : M. Jean-Claude PROVOST, M. Jean-Noël THOMAZEAU, Mme Brigitte BOURSEAU, M. Jacques PRIOUX, Mme Françoise JORAT, M. Nicolas BESNIER, Mme Katia de SAINT JUST, Mme Isabelle TESSIER, M. Patrick MORTIER, Mme Catherine FOUGERE, Mme Pascale RIALLAND-FRABOUL, Mme Anne-Sylvie LE RESTE, Mme Cécile de LAUNAY, Mme Céline HAY, M. Yoann CARGOUET, M. Christophe NIVET (arrivé à 20h15), M. Dominique CHARTIER (arrivé à 20h00), M. Pierre-Yves HABAY, Mme Cindy BOUILLARD, M. Nicolas ROBIN (arrivé à 20h40), Mme Sonia RICHARD, M. Rémy GOURDON.

Absents excusés : M. Olivier GENESTE, M. Roland GRANGER, Mme Stéphanie GUILLET, M. Ludovic CROCHARD, Mme Pauline RAGUET.

M. Olivier GENESTE a donné pouvoir à Mme Brigitte BOURSEAU
M. Roland GRANGER a donné pouvoir à M. Patrick MORTIER
Mme Stéphanie GUILLET a donné pouvoir à Mme Katia de SAINT JUST
M. Ludovic CROCHARD a donné pouvoir à M. Nicolas BESNIER
Mme Pauline RAGUET a donné pouvoir à Mme Isabelle TESSIER

☒ M. Nicolas BESNIER a été élu secrétaire de séance.

DECISIONS

Le procès-verbal de la réunion du 9 juin 2022 est adopté à l'unanimité.

FINANCES

Décision modificative budgétaire n°2022/002 : Le Conseil municipal décide de procéder à la modification budgétaire suivante :

DEPENSES INVESTISSEMENT	Article	Opération	Modification
Gros travaux groupe scolaire	2313	1807	30 000 €
Aménagement Rue Ere Nouvelle/V. Hugo	2315	2101	40 000 €
Dépenses imprévues		020	- 70 000 €

DEPENSES FONCTIONNEMENT	Article	Modification
Charges de personnel	64111	100 000,00 €
Dépenses imprévues de fonctionnement	022	-100 000,00 €

Services à l'enfance : Les tarifs pour l'année 2022/2023 sont fixés comme suit :

RESTAURANT SCOLAIRE Prix par repas	
Repas enfant	4,25 €
Repas stagiaire	6,77 €
Repas adulte	8,30 €
Panier repas	½ repas enfant

ACCUEIL PERISCOLAIRE Prix ¼ d'heure	
Tranches QF	2022/2023
0 à 540	0,24 €
541 à 680	0,59 €
681 à 920	0,75 €

921 à 1220	0,91 €
1221 à 1500	0,98 €
> 1 500	1,02 €

Participation aux frais généraux cuisine centrale : Le Conseil municipal fixe à 0,73 € par repas confectionné la contribution qui sera demandée aux communes d'Abbaretz et de Treffieux, sites livrés en liaison chaude par le restaurant scolaire de Nozay.

Maison des Adolescents de Loire-Atlantique : La convention avec la MDA 44 pour l'utilisation des locaux situés au Groupe scolaire est renouvelée pour l'année scolaire 2022/2023. Le loyer mensuel est maintenu à 500 € net, auquel s'ajouteront les frais d'entretien des locaux sur la base du coût réel réalisé par la Commune.

Travaux sur voirie : Le busage des fossés est obligatoirement réalisé par la commune, gestionnaire du réseau eaux pluviales. A noter : tout busage non réglementaire sera démolé et les frais seront acquittés par le propriétaire du terrain concerné. Les entrées de champ agricole sont limitées à 9 mètres maximum et celles des maisons d'habitation à 6 mètres, 1 seule entrée par maison hors agglomération.

Entrée principale de 6 m	205 €
Entrée principale de 9 m	260 €

Les agriculteurs souhaitant installer une gaine en traversée de route pour alimenter en eau le bétail sont priés de solliciter les services de la mairie. Forfait : 300 € par traversée de route

Garantie d'emprunt : Le Conseil municipal accepte de se porter garant sur les emprunts contractés par ATLANTIQUE HABITATIONS auprès de la Banque des Territoires dans le cadre du projet de construction de onze logements individuels sociaux Rue de la Gare / Route de Marsac.

Redevance pour Occupation du Domaine Public (RODP) 2022 : Le montant de la redevance pour les ouvrages et réseaux électriques est fixé à 826 €, pour les ouvrages et réseaux de gaz à 844 €.

Initiative Pépites44 : Le Conseil municipal décide d'acquérir 40 jeux « Magie de la Pierre Bleue » auprès de l'association PEPITES44, au prix de 10 € pièce, pour soutenir l'action de l'association visant à la promotion de notre région

ADMINISTRATION GENERALE

Affaires foncières : Le Conseil municipal, après consultation du service des Domaines, valide les conditions financières des cessions suivantes :

Lieux	Zonage PLU	Prix
Le Chêne Eroux	A	0,40 € / m ²
Le Maire	A ND	0,40 € / m ²
Gâtine	A NH	0,40 € / m ² 3,50 € / m ²
Les Mernais	UC	16,00 € / m ²
La Cour Royale	UC	16,00 € / m ²
Champ de Foire	UA	106,00 € / m ²
Rue Saint Jean (29 m ²)	UA	25,00 € / m ²
Site de la Rue de la Gare – ex Super U (5 748 m ²)	UA UB	310 000 €

Le Conseil municipal décide également d'acquérir le Chemin des Douçais, situé en zone A (agricole), pour une superficie de 951 m², auprès de M. et Mme PERRIGAUD Jean-Noël au prix de 3 € / m², frais à la charge de la commune.

Personnel municipal : Le Conseil municipal décide de créer trois postes pour la surveillance des enfants usagers du restaurant municipal scolaire, à temps non complet à raison de 4/35^{ème}, à compter du 1^{er} septembre 2022.

Dénomination de voies : Le Conseil municipal décide de dénommer les nouvelles voies comme suit :

Lotissement des « O'Palis »	- Rue des Ajoncs - Rue de la Cressonnière - Rue des Carex
Lotissement La Naulière	- Impasse de la Naulière
Lotissement Bd du Petit Versailles	- Rue du Petit Grandjouan
Site de la Rue de la Gare	- Rue Capellania - Rue de la Graineterie

MARCHES PUBLICS

Aménagement Rue de l'Ere Nouvelle et Rue Victor Hugo : Le Conseil municipal valide les avenants pour la réalisation de travaux supplémentaires en continuité de la Rue de l'Ere Nouvelle (travaux : 34 474,30 € HT ; maîtrise d'œuvre : 1 800,00 € HT) ainsi que les devis pour la réalisation des enrobés en façade des n°1 et 3 de la Rue Victor Hugo (1 277,60 € HT).

Accueil périscolaire et accueil de loisirs : Le Conseil municipal valide l'avenant pour l'habillage du mur d'appui des placards des salles d'activité pour un montant de 3 969,60 € TTC.

Restauration scolaire : Le marché de prestation de services est reconduit par avenant d'une année jusqu'en août 2023.

DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION : Néant

Prochain Conseil municipal : Jeudi 8 septembre 2022

Affiché le 18 juillet 2022

**Le Maire,
Jean-Claude PROVOST**